

## ***Le système décisionnel dans l'industrie bretonne en 2004***

**Un établissement industriel implanté en Bretagne sur trois appartient à un groupe. L'implication des groupes privés et plus particulièrement de ceux implantés en Bretagne est très forte. Les groupes privés bretons contrôlent le tiers des effectifs salariés industriels bretons. Si on y ajoute les salariés d'entreprises bretonnes qui n'appartiennent pas à un groupe, plus de la moitié d'entre eux dépendent d'un centre de décision breton. L'industrie bretonne affiche ainsi un degré d'autonomie supérieur à la moyenne des régions de province.**

Parmi les 6 000 établissements industriels employeurs, un sur trois est placé sous le contrôle d'un groupe. Ces 2 000 établissements contrôlés concentrent 80 % des salariés de l'industrie régionale. Le poids des groupes dans l'industrie bretonne est supérieur à la moyenne française, qu'il soit exprimé en nombre d'établissements ou de salariés. Dans trois régions seulement (Haute-Normandie, Alsace et Nord - Pas-de-Calais), le poids des groupes est plus important qu'en Bretagne.

### **Une forte implication de groupes privés français dans l'industrie bretonne**

L'industrie bretonne est fortement contrôlée par des groupes privés français. Les capitaux privés ou coopératifs contrôlent 61 % des salariés de l'industrie régionale contre 45 % sur l'ensemble des régions de province. Les microgroupes privés (moins de 500 salariés) pèsent comme dans la moyenne des régions, mais ce sont surtout les groupes

privés de plus de 500 salariés qui sont aux commandes de l'industrie bretonne. Ils contrôlent à eux seuls 44 % des salariés de l'industrie pour 30 % en moyenne sur l'ensemble des régions françaises. Ces groupes privés sont des grands groupes nationaux (Peugeot SA, Thalès, Alcatel, Veolia, Bigard), des groupes franciliens à fort ancrage breton (Mousquetaires, Leclerc) ou des groupes bretons (Agropar, Cooperl Hunaudaye, Yves Rocher, Ouest-France ou le Télégramme,...). Les groupes privés ayant leur

## Les groupes dans l'industrie bretonne en 2004

	Bretagne	Province	France métropolitaine
Nombre d'établissements employeurs	6 057	112 077	134 900
<i>dont contrôlés par un groupe</i>			
<i>en nombre</i>	2 011	33 147	39 131
<i>en %</i>	33,2	29,6	29,0
Effectif salarié industriel	181 281	3 059 387	3 631 014
Part des effectifs contrôlés par un groupe ( <i>en %</i> )	79,7	76,8	77,2
<i>dont groupe privé français</i>	60,5	44,8	44,9
<i>dont groupe public</i>	4,9	5,5	6,0
<i>dont groupe étranger</i>	14,3	26,5	26,3
<i>dont microgroupe*</i>	16,2	15,7	14,8

\* groupe privé français de moins de 500 salariés  
Source : Insee, Clap-Lifi

siège en Bretagne pilotent ainsi 57 000 salariés, soit le tiers de l'emploi salarié industriel régional.

Les groupes privés français, régionaux ou non, contrôlent 79 % des salariés dans les IAA de la région, 90 % dans l'automobile et 85 % dans les industries de fabrication d'appareils de mesure-contrôle et appareils d'émission et de transmission. Ces taux sont beaucoup moins élevés dans d'autres régions. Ils sont également plus présents en Bretagne dans l'imprimerie-édition-presse et plusieurs activités de la métallurgie ou du travail du plastique. La forte implication des

groupes privés dans l'industrie bretonne et tout particulièrement dans des activités fortement représentées comme les IAA ou l'automobile contribue à expliquer le taux de contrôle élevé de l'industrie bretonne par les groupes privés français.

Les entreprises non contrôlées par des groupes pèsent nettement moins que les groupes privés français. Elles totalisent toutefois 37 000 salariés travaillant dans 4 000 établissements employeurs. Leur poids au sein de l'industrie régionale est relativement plus faible que dans la plupart des régions.

## 5 % des salariés contrôlés par un groupe public

Fin 2004, l'implication des groupes publics était assez faible en Bretagne : 9 000 salariés en dépendaient (DCN et EDF pour l'essentiel). 5 % des salariés de l'industrie dépendaient ainsi d'un groupe public pour 5,5 % sur les régions de province et 9 % en Île-de-France. L'implication des groupes publics dans les différentes régions varie fortement. De plus de 10 % en Languedoc-Roussillon et Provence - Alpes - Côte d'Azur, il descend à moins de 2 % en Picardie ou Franche-Comté. Depuis 2004, DCN et Thalès ont fusionné et le poids des groupes publics s'est réduit en Bretagne.

## Une faible implication des groupes étrangers

Les groupes étrangers contrôlent 26 000 salariés de l'industrie bretonne soit 14 % de l'emploi salarié industriel. La Bretagne est la région de métropole la moins dépendante de l'étranger, Corse exceptée. Sur l'ensemble des régions de province le taux de contrôle des salariés par l'étranger s'établit à 26,5 %. Dans les régions à grands groupes industriels, ce taux est beaucoup plus élevé : 43 % en Alsace, 38 % en Picardie et 35 % en Lorraine.

Cette moindre dépendance de l'étranger s'explique par deux phénomènes. Tout

## Bretagne : répartition des effectifs selon la nature du contrôle en 2004

	Effectif contrôlé par un groupe	Part des effectifs contrôlés par des groupes ( <i>en %</i> )				Part des effectifs contrôlés par un microgroupe ( <i>en %</i> )
		Total	<i>dont groupe privé français</i>	<i>dont groupe public</i>	<i>dont groupe étranger</i>	
Industries agricoles et alimentaires	52 195	88,1	78,9	-	9,2	13,5
Habillement, cuir	1 944	56,3	50,9	-	5,4	27,0
Édition, imprimerie, reproduction	5 220	67,0	66,7	-	0,3	14,3
Pharmacie, parfumerie et entretien	3 559	81,5	69,8	-	11,7	14,6
Industries des équipements du foyer	4 022	57,2	35,2	-	22,0	19,4
Industrie automobile	11 293	94,9	89,7	0,6	4,6	4,5
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	7 114	81,0	20,8	57,6	2,6	8,7
Industries des équipements mécaniques	8 772	58,0	36,8	-	21,2	25,0
Industries des équipements électriques et électroniques	9 652	84,2	69,0	0,1	15,1	14,4
Industries des produits minéraux	4 270	66,6	51,3	-	15,3	24,1
Industrie textile	477	41,9	39,5	-	2,4	30,0
Industries du bois et du papier	4 975	68,8	43,4	-	25,4	24,5
Chimie, caoutchouc, plastiques	13 797	90,7	49,8	-	40,9	20,8
Métallurgie et transformation des métaux	7 052	68,6	45,1	-	23,5	21,5
Industrie des composants électriques et électroniques	4 104	76,2	55,3	3,3	17,6	29,2
Énergie	6 031	93,1	37,5	55,2	0,4	0,3
<b>Ensemble Industrie</b>	<b>144 477</b>	<b>79,7</b>	<b>60,5</b>	<b>4,9</b>	<b>14,3</b>	<b>16,2</b>

Source : Insee, Clap, Lifi  
- : résultat nul

d'abord, les activités très représentées en Bretagne sont peu contrôlées par des groupes étrangers que ce soit en Bretagne ou en France : industries agricoles et alimentaires, industrie automobile, édition-imprimerie-reproduction, construction navale, fabrication de matériel de mesure et de contrôle. Ensuite, une activité donnée est généralement moins contrôlée par un groupe étranger en Bretagne que dans les autres régions de province. Le caoutchouc-plastique et la fonderie, davantage dépendantes de l'étranger en Bretagne qu'ailleurs, échappent à cette règle.

Globalement, l'influence étrangère est beaucoup plus marquée dans les activités de biens intermédiaires que dans les biens d'équipement ou les IAA. Au niveau national, les écarts entre les grands secteurs, hors énergie, sont plus resserrés.

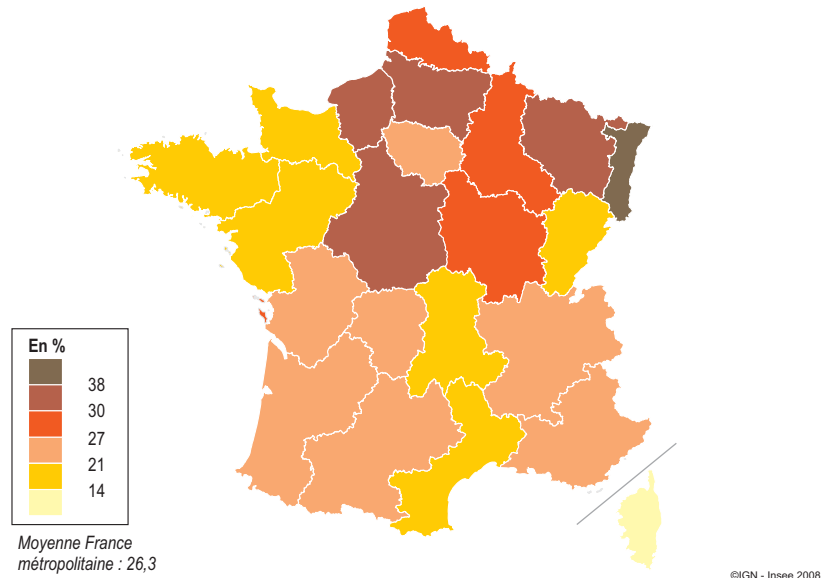
### Les États-Unis, pays le plus représenté

Les groupes américains contrôlent 30 % des effectifs régionaux dépendant de groupes étrangers. Ce sont les groupes étrangers les plus influents, comme dans l'ensemble des régions de province. Le contrôle américain s'effectue principalement dans les activités du caoutchouc-plastique et plus généralement des équipementiers de l'automobile. Les États-Unis contrôlent également des établissements agroalimentaires, de papeterie industrielle, d'électronique ou d'optique. L'Italie était en 2004, le second acteur étranger en raison notamment du contrôle que ce pays exerçait sur l'établissement CF Gomma de Rennes, cédé en 2006 à des investisseurs américains. Les Pays-Bas sont investis principalement dans les IAA et le Royaume-Uni dans le plastique. Le Japon contrôle essentiellement des industries de biens d'équipements électroniques et automobile.

### Une forte autonomie décisionnelle

Pour les établissements d'entreprises non contrôlées par des groupes, le centre de décision est le siège de l'entreprise. La localisation du centre de décision, siège de l'entreprise ou tête de groupe, est un des moyens d'apprécier la dépendance du tissu productif régional à des centres de décision extérieurs à la région, en France ou à l'étranger ou, à l'inverse, l'autonomie du système décisionnel de l'industrie d'une région.

## Part des emplois salariés industriels dépendant d'un groupe étranger en 2004



Source : Insee, Clap, Lifi

Fin 2004, les 181 000 salariés de l'industrie régionale, dépendent pour plus de la moitié d'entre eux d'un centre de décision localisé en Bretagne. La région se caractérise par une très forte autonomie de son système décisionnel. Parmi les régions de province, seules l'Auvergne et la Corse dégagent un degré d'autonomie décisionnelle plus important. Cette autonomie décisionnelle n'exclut cependant pas la dépendance économique. Certaines entreprises relèvent en effet de filières très dépendantes de leurs donneurs d'ordre, comme la filière automobile en Bretagne. Cette dépendance est d'autant plus forte que leur nombre de clients est limité.

La composition sectorielle de l'industrie bretonne explique la moitié du différentiel d'autonomie entre la Bretagne et la moyenne des régions françaises, hors Île-de-France. L'organisation en grands groupes nationaux ou internationaux des activités de la pharmacie, de l'énergie, de la chimie, de la pétrochimie ou de l'aéronautique, éloigne les centres de décision des sites de production régionaux.

Or, toutes ces activités sont moins représentées en Bretagne.

A l'inverse, un tissu industriel local composé de petites entreprises ou d'activités industrielles traditionnelles (bois, meubles, habillement-cuir-textile, mécanique) et de certaines activités agroalimentaires (viande et aliments pour animaux) augmentent le taux d'autonomie des régions. Le centre de décision est alors proche des sites de production, ces entreprises appartenant le plus souvent à des personnes physiques ou à des groupes privés régionaux.

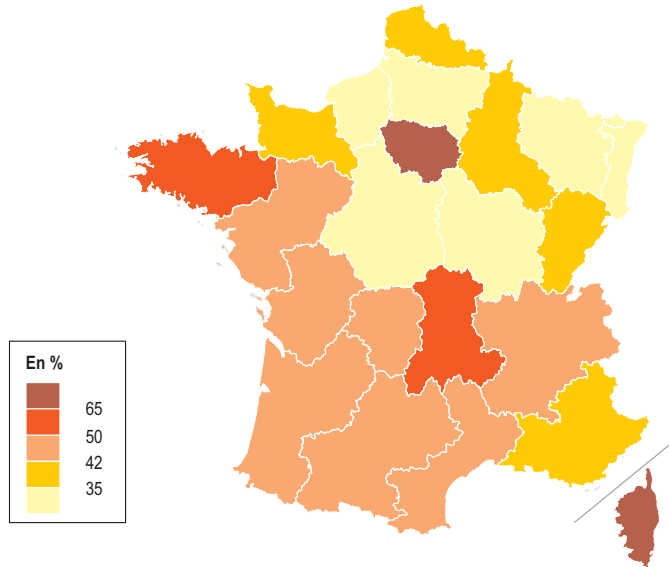
Le rôle prépondérant du secteur coopératif et des groupes privés dans la région renforce également l'autonomie de l'industrie agroalimentaire dans les activités de la viande, de boulangerie-pâtisserie industrielle, du lait et des légumes. Deux facteurs supplémentaires confortent la forte part de centres de décision locaux. Tout d'abord, la Bretagne abrite plusieurs grands groupes privés qui détiennent dans la région des sites industriels de

### La localisation des centres de décision en 2004

	Bretagne	Province	France métropolitaine
Nombre d'établissements employeurs	6 057	112 077	134 900
Effectifs salariés	181 281	3 059 387	3 631 014
Part des salariés (en %)			
Dépendant d'un centre de décision régional	51,2	41,1	46,0
Dépendant d'un centre de décision extérieur à la région	48,8	58,9	54,0
dont dépendance Île-de-France	28,0	26,0	33,2
dont dépendance d'une autre région française	6,5	6,4	5,9
dont dépendance de l'étranger	14,3	26,5	26,3

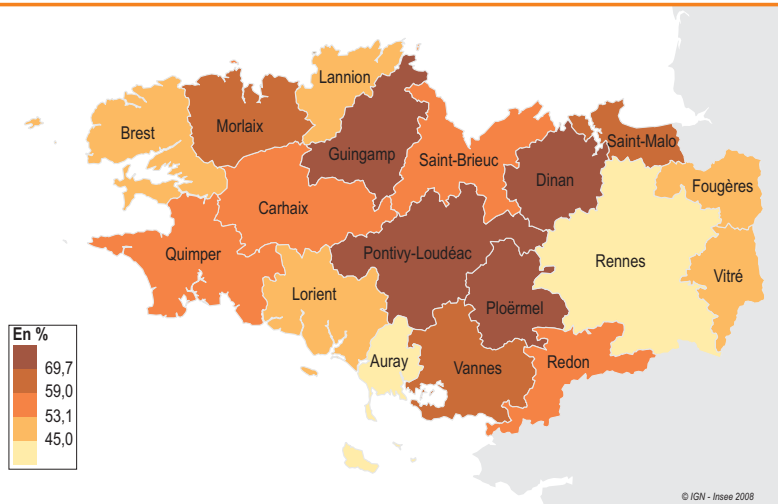
Source : Insee, Clap, Lifi

## Part des salariés de l'industrie dépendant d'un centre de décision régional en 2004



Source : Insee, Clap, Lifi

## Taux d'autonomie des zones d'emploi en 2004



Source : Insee, Clap, Lifi

centres de décision bretons. L'agroalimentaire, le groupe Yves Rocher et un tissu industriel composé de petites entreprises expliquent la forte autonomie des zones de Ploërmel et Dinan. Le poids des IAA explique celle de Guingamp et Pontivy-Loudéac. Auray se démarque par un taux élevé de dépendance extérieure. Ses plus grands établissements dépendent de l'étranger ou de grands groupes privés français non bretons.

### Beaucoup de zones d'emploi sous faible influence étrangère

Le faible poids des groupes étrangers se vérifie dans beaucoup de zones d'emploi. Moins de 4 % des effectifs industriels des zones de Dinan, Guingamp, Saint-Malo et Lannion dépendent d'un groupe étranger. Les zones à forte spécialisation agroalimentaire sont également peu dépendantes de l'étranger. Seules, Auray et Morlaix sont contrôlées à plus de 20 %. Le taux élevé d'Auray découle principalement de la présence de l'établissement Hill-Rom à Pluvigner contrôlé par un groupe américain. Celui de Morlaix résulte du cumul de plusieurs établissements agroalimentaires et de biens d'équipement contrôlés par les États-Unis ou des pays européens. Les établissements de biens intermédiaires et les équipementiers de l'automobile tirent le taux de dépendance étrangère vers le haut dans les zones de Rennes, Quimper et Lorient.

### Un rayonnement significatif sur l'industrie des autres régions

Les centres de décision bretons contrôlent la moitié des 181 000 salariés de l'industrie régionale. Ils contrôlent par ailleurs près de 18 000 salariés dans une autre région française. Le taux de rayonnement régional, 10,4 %, est comparable à celui des Pays de la Loire. Il est relativement élevé par rapport à la moyenne des régions françaises hors Île-de-France : 7 %. Deux régions seulement détiennent de meilleurs taux. L'Auvergne doit ainsi son fort rayonnement à la présence du Groupe Michelin. L'Île-de-France, en raison de son fort pouvoir décisionnel, distance toutes les autres régions françaises. La région capitale contrôle au total 800 000 salariés industriels alors qu'elle compte 570 000 salariés sur son territoire. La forte concentration parisienne se fait au détriment des autres régions : 15 des 22 régions métropolitaines ont ainsi un taux de rayonnement inférieur à 7 %.

taille importante (Ouest-France, le Télégramme, Roullier, Meunier ou Yves Rocher par exemple). Enfin, les groupes étrangers sont peu présents en Bretagne.

### 28 % des salariés bretons dépendent d'un centre de décision francilien

Les centres de décision français sont très souvent implantés en Île-de-France. Ils contrôlent à eux seuls 1,4 million de salariés sur les 3,7 millions que totalise l'industrie française sur son territoire. L'Île-de-France contrôle ainsi 37 % des salariés de l'industrie française alors qu'elle emploie seulement 16 % des salariés industriels. Cette forte influence s'exerce sur la Bretagne dans des proportions légèrement supérieures à la

moyenne des régions de province : 28 % contre 26 %. Ces salariés dépendent pour l'essentiel d'un groupe privé ou d'une entreprise dont le siège est à Paris. Peugeot SA, Les Mousquetaires-Intermarché, Leclerc, Thalès, Alcatel, Sagem, Bigard, Veolia emploient ainsi entre 1 200 et 10 000 salariés chacun dans l'industrie en Bretagne.

### Les grandes zones d'emploi plus dépendantes

Les grandes zones d'emploi, Rennes, Brest et Lorient qui abritent les plus grands sites industriels sont davantage dépendantes de centres de décision parisiens ou étrangers que les zones de l'intérieur breton. Les salariés de Guingamp, Pontivy-Loudéac, Dinan et Ploërmel dépendent pour plus de 70 % de



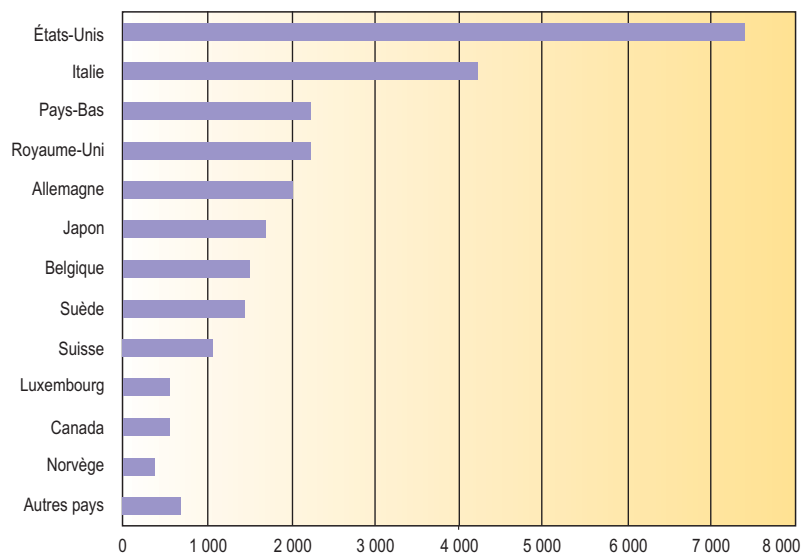
## L'agroalimentaire, principal contributeur du rayonnement

Les 18 000 salariés extérieurs à la Bretagne, placés sous le contrôle d'un centre de décision breton, travaillent dans plus de 500 établissements. L'agroalimentaire représente 45 % de ces emplois, principalement dans la boulangerie-pâtisserie industrielle, l'industrie de la volaille et des plats préparés ou la fabrication d'aliments pour animaux. La présence conjointe de groupes coopératifs (URCA, CECAB, UFM) et privés (Norac, Agropar, Glon, Déméter) explique le bon taux de rayonnement de l'agroalimentaire breton.

Les centres de décision bretons exercent par ailleurs un contrôle sur plus de 5 000 salariés des autres régions dans les activités de biens de consommation, principalement dans l'édition-imprimerie-presses, l'habillement-cuir et la parfumerie. Ce rayonnement découle notamment de la présence des groupes Yves Rocher, Ouest-France, Bolloré et Cardinet Victoire.

La localisation en Bretagne des groupes Frégate-Legris, Roullier ou Meunier apporte une contribution notable à l'influence de la région dans les activités de la mécanique et de la chimie.

## Les effectifs industriels bretons contrôlés par un groupe étranger selon la nationalité du groupe en 2004



Source : Insee, Clap, Liff

Les 500 établissements et 18 000 salariés extérieurs à la région dépendant d'un centre de décision breton se répartissent dans toutes les régions françaises. Les Pays de la Loire totalisent plus de 4 000 salariés sous

influence bretonne, et cinq autres régions en comptent plus de 1 200 chacune.

■ Irène Houssais

## Définitions

**Entreprise** : unité économique, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.

L'entreprise est juridiquement autonome mais peut dépendre financièrement d'une autre entreprise.

On distingue :

- l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (personne physique) ;
- l'entreprise sociétaire (personne morale) qui a une personnalité juridique, par exemple une Société Anonyme (SA) ou une Société À Responsabilité Limitée (SARL).

**Établissement** : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise. L'établissement, unité de production, est le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

**Groupe** : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital. Une des sociétés du groupe détient sur les autres un pouvoir de décision. Les groupes sont répartis en 3 types de groupes, groupe étranger, groupe public et groupe privé français (dont microgroupe, avec des effectifs inférieurs à 500 salariés).

**Tête de groupe** : entreprise qui contrôle au moins une autre entreprise et qui n'est contrôlée par aucune autre société. Elle peut être localisée à l'extérieur du territoire français.

**Centre de décision** : tête de groupe si l'établissement est contrôlé par un groupe ou siège social de l'entreprise dans l'autre cas. Le centre de décision représente le sommet de la pyramide légale du groupe ou de l'entreprise. Il peut ne pas correspondre au centre de décision réel, notamment dans le cas de délocalisation à l'étranger. Les établissements dépendant d'une entreprise à capital partagé sont considérés comme ayant 2 ou 3 centres de décision correspondant aux têtes de groupes détentrices du capital. Les effectifs sont dans ce cas proratisés entre les groupes dans des proportions correspondant à leurs parts respectives dans le groupe. Ainsi, en cas de joint venture entre un groupe français et un groupe étranger, les effectifs des établissements concernés ont été pour une partie rattachés à un centre de décision français et pour l'autre à un centre de décision étranger.

**Taux de rayonnement** : (nombre de salariés hors région, dépendant d'un centre de décision du territoire / Nombre de salariés total du territoire) x 100.

**Taux de dépendance** : (nombre de salariés d'établissements dépendant d'un centre de décision hors du territoire / Nombre de salariés total du territoire) x 100.

**Taux d'autonomie** : (nombre de salariés d'établissements dépendant d'un centre de décision du territoire / Nombre de salariés total du territoire) x 100.

## Sources

### Clap

La base de données Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), calée sur le répertoire Sirène, regroupe, après expertise, des données issues de plusieurs sources administratives : les fichiers des établissements cotisant aux URSSAF (Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales), les fichiers DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales), et le fichier de paie des agents de l'État. Clap fournit une information homogène sur la localisation des établissements, l'emploi et la masse des rémunérations versées, dont la qualité est assurée au niveau de chaque croisement zone d'emploi - nomenclature de synthèse économique en 114 postes. La base contient l'ensemble des établissements ayant eu une activité au cours de l'année 2004, employeurs ou non, cessés en cours d'année ou en activité au 31 décembre.

La source Clap a été utilisée pour décrire l'appareil productif, répartition des établissements et des salariés par secteur et par zone d'emploi. Dans ces dénombrements, n'ont été comptabilisés que les établissements en activité au 31 décembre 2004 et leurs salariés.

### Lifi

L'information sur les groupes est obtenue par voie d'enquête auprès des entreprises françaises du secteur privé (Liaisons Financières), dont le portefeuille de titres de participation est supérieur à 1,2 million d'euros, ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 60 millions d'euros, ou dont l'effectif salarié est supérieur à 500 personnes, quel que soit le secteur d'activité. De plus, sont interrogées les têtes de groupe de l'année précédente ou les entreprises détenues directement par une entreprise étrangère.

L'enquête est complétée par l'exploitation de la base de données Diane. Celle-ci est constituée à partir des obligations de publicité légale obligatoire auprès du greffe du tribunal. Diane permet d'élargir le champ couvert par Lifi aux groupes de petite taille, notamment aux micro-groupes de moins de 500 salariés.

Les données disponibles au moment de l'étude sont celles de l'année 2004. Les données relatives aux établissements et à leurs effectifs ont été obtenues par appariement avec la base Clap 2004.

## Pour en savoir plus

- Bretagne, une économie plutôt autonome et des entreprises rayonnantes / Irène Houssais ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 100 (2005, janv.). - P. 15-22. - Accessible en ligne.
- Images économiques des entreprises et des groupes au 1<sup>er</sup> janvier 2006 / Jacqueline Brasseur, Christelle Almeras, Henri-Jean Lavergne... [et al.]. - Dans : *Insee résultats. Economie* ; n° 36 (2008, fév.). - Système en ligne.
- Les groupes absorbent des sociétés à fort potentiel / Benjamin Nefussi. - Dans *Insee première* ; n° 1144 (2007, juil.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- Diversification, recentrage et poids des activités de support dans les groupes (1993-2000) / Lucie Gonzalez et Claude Picart. - Dans : *Économie et statistique*. - n° 405-406 (2007). - P. 77-97. - Accessible en ligne.
- Les groupes étrangers en France : en dix ans, 1,8 fois plus de salariés / Jean-William Angel et Virginie Régnier. - Dans : *Insee première* ; n° 1069 (2006, mars). - 4 p. - Accessible en ligne.
- L'industrie en France en 2006 : rapport de la Commission permanente de concertation pour l'industrie / CPCI. - Paris : SESSI, 2008. - 227 p. - Accessible en ligne.
- La taille et l'organisation en groupe, catalyseurs de l'immatériel dans les entreprises / Sessi ; Elisabeth Kremp, Luc Tessier. - Dans : *Le 4 pages* ; n° 221 (2006, juil.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- La concentration des groupes, au centre des évolutions des secteurs de l'industrie / Sessi ; Florian Lezec, Pierre Montagnier. - Dans : *Le 4 pages* ; n° 219 (2006, juin). - 4 p. - Accessible en ligne.
- Pas de frontières pour les groupes performants / Sessi ; Jean-Marie Chanut, Elisabeth Kremp. - Dans : *Le 4 pages* ; n° 216 (2006, avr.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- [www.industrie.gouv.fr/sessi/](http://www.industrie.gouv.fr/sessi/)